



Les agents provinciaux ont décidé de forcer la main à leurs patrons en les touchant là où ça fait mal, c'est-à-dire au portefeuille.

Les moyens de pression appliqués par les policiers de la Sûreté du Québec en 2005 ont coûté une fortune à leur employeur, et par le fait même aux contribuables. Pour cette raison, la SQ poursuit ses agents pour près de 360 000 \$.

Sans convention collective depuis le 30 juin 2002, et ne bénéficiant pas du droit de faire la grève, les agents provinciaux ont décidé de forcer la main à leurs patrons en les touchant là où ça fait mal, c'est-à-dire au portefeuille.

Du 2 février au 27 septembre 2005, les agents ont agi de manière à gonfler considérablement les coûts de fonctionnement de leurs voitures de patrouille.

Entre autres, les policiers qui ont la directive de faire le plein des voitures avec du carburant ordinaire ont plutôt décidé pendant cette période d'utiliser des essences super ou suprême, qui coûtent en moyenne 0,06 \$ de plus le litre.

#### **Facture de carburant**

Ce qui, pour toute la durée des moyens de pression, aurait gonflé la facture de carburant de la police provinciale de 326 177 \$, selon la poursuite déposée cette semaine par la SQ contre l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ).

La direction de la SQ accuse aussi ses employés d'avoir abusé du lave-auto, ce qui a généré des coûts d'exploitation de 30 116 \$ de plus pour la période de conflit.

#### **Trop de propreté**

Ainsi, à chaque plein d'essence, même si leurs voitures brillaient comme des sous neufs, les policiers les faisaient systématiquement passer au lave-auto.

La poursuite stipule que pendant la durée des moyens de pression en 2005, les voitures ont été lavées 5263 fois. Pour la même période en 2004, elles l'étaient 1692 fois.

Enfin, une opération de «maquillage» de véhicules de police, peints de slogans et abandonnés près des ponts Jacques-Cartier, de Québec et Lavolette, aurait coûté à la SQ 1445 \$ en remorquage et en nettoyage.

#### **Mise en demeure**

Une facture pour les contribuables québécois qui attendrait **357 738 \$** selon la direction de la Sûreté du Québec.

Dans la poursuite, on rappelle, nombreuses coupures de journaux à l'appui, que **le président de l'APPQ, Jean-Guy Dagenais, avait pendant le conflit affirmé que le syndicat ferait face à ses obligations à la suite du conflit,** après avoir analysé les factures que lui soumettrait la SQ.

Le 29 janvier, la SQ mettait en demeure le syndicat pour qu'il rembourse tous ces frais. **Mais l'APPQ n'aurait pas donné signe de vie depuis,** d'où la poursuite.

**Où sont-ils les hommes de consciences et de bonnes volontés\_ C'est vraiment le Monde à l'envers... et de toute évidence la S.Q. est, et sera toujours incapable d'accepter et d'assumer ses erreurs ; L'auteur et l'instigateur du Conflit de 2005, (Gouvernement, S.Q.) rejoint l'insulte à l'injure et pour ses propres inerties et manquements dans le renouvellement du contrat de travail nous poursuit, pour justifier ses erreurs ainsi que les excès de son budget, et elle transfère la faute sur notre dos, Et Jean Guy Dagenais dit quoi... ? RIEN (On fait face aux obligations) = On paye**